

UEFA EURO 2020™

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES BILLETS

A. INTRODUCTION

1. But

L'Union des Associations Européennes de Football (ci-après « UEFA »), confédération européenne en charge du football au niveau européen, est le propriétaire exclusif des droits d'exploitation relatifs à la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA 2018-20™ (ci-après « UEFA EURO 2020™ »).

Les présentes Conditions générales relatives à la billetterie pour l'UEFA EURO 2020™ (ci-après « Conditions générales ») sont établies afin d'assurer une procédure équitable, juste et efficace pour l'achat et l'utilisation des Billets de l'UEFA EURO 2020™. La vente et l'utilisation de ces Billets sont soumises aux Conditions générales suivantes et à l'ensemble des autres lois et règlements applicables (tels que définis ci-après sous « Droit applicable » et sous « Réglementation ») relatifs à l'accès et à l'utilisation du Stade (tel que défini ci-après).

2. Définitions

App

Application mobile de billetterie pour l'UEFA EURO 2020™ (ou toute autre application communiquée au Demandeur retenu par l'UEFA) qui sera mise à disposition par l'UEFA ou ses partenaires exclusivement via l'Apple App Store ou le Google Play Store.

Association(s) organisatrice(s)

Les associations nationales de football suivantes sont responsables de l'organisation et du déroulement des Matches de l'UEFA EURO 2020™ se déroulant sur leur Territoire hôte :

- a) Association de football des Pays-Bas (KNVB), Woudenbergseweg 56-58, 3707 HX Zeist, Pays-Bas ;
- b) Fédération de football d'Azerbaïdjan (AFFA), 2208 Nobel Ave, Bakou 1025, Azerbaïdjan ;
- c) Fédération espagnole de football (RFEF), Calle Ramón y Cajal, s/n, 28230 Las Rozas, Madrid, Espagne ;
- d) Fédération roumaine de football (FRF), Strada Sergent Șerbănică Vasile 12, Bucarest 022186, Roumanie ;
- e) Fédération hongroise de football (MLSZ), Kánai út 2, 1112 Budapest, Hongrie ;
- f) Association danoise de football (DBU), DBU Allé 1, 2605 Brøndby, Danemark ;
- g) Association écossaise de football (SFA), Hampden Park, Glasgow G42 9AY, Écosse ;
- h) Association anglaise de football (FA), Stade de Wembley, Wembley, Londres, HA9 0WS, Angleterre ;

- i) Fédération allemande de football (DFB), Otto-Fleck-Schneise 6, 60528 Francfort-sur-le-Main, Allemagne ;
- j) Fédération italienne de football (FIGC), Via Gregorio Allegri, 14, 00198 Rome RM, Italie ; et
- k) Union russe de football (RFS), Narodnaya street 7, 115172 Moscou, Russie.

Afin de lever toute ambiguïté, l'Association organisatrice est considérée comme l'« organisateur » du Match de l'UEFA EURO 2020™ se déroulant sur son Territoire hôte en vertu du droit applicable.

Billet	Le billet en papier, en plastique ou électronique/mobile fourni par l'UEFA au Demandeur retenu et transféré au Détenteur de billet, et qui lui offre, conformément aux présentes Conditions générales, le droit d'assister au Match concerné et d'occuper le siège du Stade concerné précisé sur ce même billet. Afin de lever toute ambiguïté, tout appareil mobile ou tout autre appareil électronique sur lequel l'App est installée, à laquelle un billet électronique/mobile est attribué, sera considéré comme un Billet au sens des présentes Conditions générales.
Billet individuel	L'un des types de Billets proposés à la vente sur le Portail de billetterie, en l'occurrence un Billet pour le Match concerné.
Billet pour accompagnateur	Billet gratuit destiné au grand public émis avec un Billet pour spectateur en situation de handicap aux termes de la lettre 3.8b à l'intention de l'accompagnateur du Détenteur de billet.
Billet pour siège facile d'accès	Billet pour spectateur en situation de handicap destiné aux personnes en situation de handicap qui n'utilisent pas de fauteuil roulant mais ont besoin d'un siège facile d'accès, proche des installations accessibles du Stade.
Billet pour spectateur en fauteuil roulant	Billet pour spectateur en situation de handicap destiné à une personne en fauteuil roulant qui occupera une place pour utilisateur de fauteuil roulant dans le Stade.
Billet pour spectateur en situation de handicap	L'un des types de billet (décrits à la lettre 3.8b ci-après) proposés à la vente sur le Portail de billetterie, à savoir soit un Billet pour siège facile d'accès, soit un Billet pour spectateur en fauteuil roulant, et donnant accès au Match.
Demande	La commande de Billets pour un ou plusieurs Matches de l'UEFA EURO 2020™, soumise par un Demandeur via le Formulaire de Demande, conformément aux présentes Conditions générales. Il est précisé qu'une Demande ne lie pas contractuellement l'UEFA et le Demandeur tant que le/les Billet(s) ne lui est/sont pas effectivement attribué(s) et que la Demande n'est pas acceptée conformément à l'alinéa 5.
Demandeur	Toute personne physique âgée de 18 ans révolus et ayant la capacité juridique de conclure un accord relatif à l'achat de

	Billet(s) pour l'UEFA EURO 2020™ conformément aux présentes Conditions Générales.
Demandeur retenu	Tout Demandeur dont la Demande a été acceptée par UEFA Events SA conformément à l'alinéa 5.
Détenteur de billet	Toute personne en possession régulière d'un Billet, notamment le Demandeur Retenu et son/ses Invité(s) (le cas échéant).
Droit applicable	L'ensemble des lois, statuts, droit coutumier, règlements, ordonnances, codes, règles, directives, mandats, permis, tarifs et approbations, y compris ceux se rapportant à l'environnement, à la santé et à la sûreté ou aux mesures sanitaires dans le contexte du COVID-19, de toute autorité gouvernementale s'appliquant au Demandeur, au Détenteur de billet et/ou à l'Invité, ou à l'objet des présentes Conditions générales.
FAN ID	Document obligatoire pour tous les supporters assistant à des Matches organisés à Saint-Pétersbourg (y compris les citoyens et les résidents russes), qui permet d'entrer en Russie (avec un passeport en cours de validité) et d'accéder au stade (avec un Billet valable). La FAN ID étant considérée comme un visa, il n'est pas nécessaire de faire une demande de visa séparée.
Formulaire de demande	Formulaire électronique rempli et soumis par un Demandeur en ligne via le Portail de billetterie pour déposer une Demande.
Invité	Personne dont les coordonnées ont été fournies à l'UEFA conformément aux présentes Conditions générales qui accompagne le Demandeur retenu au Match et à qui un Billet peut être transféré en conformité avec les présentes Conditions générales.
Matches	Le(s) match(es) concerné(s) de l'UEFA EURO 2020™.
Notification d'achat	Message d'information relatif à la Demande confirmant l'attribution du/des Billet(s) précisé(s) dans ledit message et envoyé par l'UEFA à l'adresse électronique fournie par le Demandeur lors de son inscription sur le Portail de billetterie et adaptation correspondante du statut de la Demande du Demandeur sur le Portail de billetterie.
Parties de l'UEFA	L'UEFA, UEFA Events SA et toute filiale détenue à 100 % par l'UEFA et par UEFA Events SA.
Politique de remboursement	La politique de remboursement de l'UEFA en vigueur, qui est disponible pour consultation sur le Portail de billetterie.
Portail de billetterie	Plateforme Internet sur laquelle les Demandeurs peuvent commander des Billets : https://euro2020.tickets.uefa.com .

Prix d'achat	Le prix d'achat total du/des Billet(s) sélectionné(s) par le Demandeur dans le Formulaire de demande, ainsi que les frais de transport et de livraison (le cas échéant) et toutes les taxes applicables.
Propriétaire du stade	Le propriétaire du Stade concerné et tout opérateur ou locataire de ce Stade.
Règlement du stade	Le Règlement du Stade applicable au Match, qui est disponible à l'adresse suivante : www.euro2020.com/reglementdustade .
Réglementation	Notamment les lois et règlements suivants : - Règlement du stade ; et/ou - les statuts et règlements de l'UEFA et de l'Association organisatrice concernée applicables au Match concerné.
Stade(s)	L'enceinte complète du stade concerné dans lequel le Match concerné se joue et toutes les autres zones dont l'accès est subordonné à la présentation d'un Billet (ou d'un autre dispositif d'accès, le cas échéant).
Territoires hôtes	Les territoires suivants : a) Azerbaïdjan, b) Danemark, c) Angleterre, d) Allemagne, e) Hongrie, f) Italie, g) Pays-Bas, h) Roumanie, i) Russie, j) Écosse et k) Espagne.
Type(s) de billet	Les Billets pour spectateur en situation de handicap et/ou les Billets Individuels.
UEFA	Union des Associations Européennes de Football, dont le siège se situe au 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse, ainsi que toute filiale détenue à 100 % par elle, notamment UEFA Events SA.
UEFA EURO 2020™	La phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA™ 2018-20, qui est actuellement agendée sur les Territoires hôtes du 11 juin au 11 juillet 2021 et dont l'UEFA détient les droits d'exploitation en vertu du droit national de chacun des Territoires organisateurs.

UEFA Events SA

UEFA Events SA, 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse.

Si le Demandeur procède à une transaction pour l'achat d'un Billet pour la Hongrie, cette définition doit être modifiée comme suit :

« UEFA Events SA, 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse.

Numéro d'identification de l'entreprise : CHE-109.373.092

N° de TVA : HU 30473519. »

Villes hôtes

Les villes suivantes des Territoires hôtes :

- a) Amsterdam (Pays-Bas) ;
- b) Bakou (Azerbaïdjan) ;
- c) Séville (Espagne) ;
- d) Bucarest (Roumanie) ;
- e) Budapest (Hongrie) ;
- f) Copenhague (Danemark) ;
- g) Glasgow (Écosse) ;
- h) Londres (Angleterre) ;
- i) Munich (Allemagne) ;
- j) Rome (Italie) ; et
- k) St-Pétersbourg (Russie).

B. VENTE DE BILLETS

3. Achat de Billets sur le Portail de billetterie

- 3.1. Dans le cadre des présentes Conditions générales, UEFA Events SA est le vendeur des Billets.
- 3.2. Toute Demande de Billets nécessite l'inscription préalable du Demandeur sur le Portail de billetterie selon la procédure prévue sur ce portail.
- 3.3. Un Demandeur peut formuler une Demande sur le Portail de billetterie, qui sera accessible pendant la période précisée sur ce portail. Pendant cette période, le Demandeur peut à tout moment accéder au Portail de billetterie afin de modifier ou d'annuler sa Demande. Après la clôture du Portail de billetterie, aucun changement ni aucune annulation ne sont possibles. La soumission dans les délais d'un Formulaire de demande dûment rempli, et sa réception par UEFA Events SA, constitue un engagement ferme et irrévocable à acheter le(s) Billet(s) indiqué(s) dans le Formulaire de demande, qui peut être accepté par UEFA Events SA conformément à l'article 5.
- 3.4. Le Portail de billetterie offre au Demandeur la possibilité de soumettre une Demande de Billets conformément au présent article 3.

Billets individuels

- 3.5. Les Billets individuels sont disponibles dans quatre (4) catégories de prix au maximum (ci-après « Catégories de prix »), en fonction de l'emplacement du siège dans le Stade. Le plan des sièges avec les Catégories de prix est indiqué sur le Portail de billetterie.
- 3.6. Le Demandeur peut demander jusqu'à quatre (4) Billets Individuels par Match.
- 3.7. Les Demandes portant sur (i) plus de quatre (4) Billets Individuels par match et/ou (ii) plusieurs Matches se déroulant le même jour ne sont pas autorisées et seront rejetées ou annulées.

Billets pour spectateur en situation de handicap

- 3.8. Un nombre limité de Billets pour spectateur en situation de handicap (qu'il s'agisse de Billets pour siège facile d'accès ou de Billets pour spectateur en fauteuil roulant) seront proposés sur le Portail de billetterie. Ils seront fournis aux Demandeurs retenus avec un Billet pour accompagnateur gratuit. Les précisions suivantes sont apportées aux fins de la mise en œuvre des présentes Conditions générales :
 - a. lorsque le Demandeur n'est pas lui-même le spectateur en situation de handicap, ce dernier sera considéré comme l'Invité ;
 - b. lorsque le Demandeur est le spectateur en situation de handicap, son accompagnateur sera considéré comme l'Invité.
- 3.9. Les Billets pour spectateur en situation de handicap peuvent donner accès à des places situées à différents endroits du Stade, en fonction de la configuration de ce dernier, mais ils seront tous proposés dans la Catégorie de prix la plus basse pour le Match concerné.
- 3.10. Tout Demandeur qui sollicite des Billets pour spectateur en situation de handicap sur le Portail de billetterie doit charger sur ce portail un document officiel en cours de validité qui atteste son handicap ou celui de l'Invité (selon le cas). Le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) collabore étroitement avec les Parties de l'UEFA dans ce cadre.
- 3.11. Tout Demandeur peut commander au maximum quatre (4) Billets pour le Match concerné (y compris les Billets individuels et les Billets pour spectateur en situation de handicap) et pour un (1) seul Match par jour sur le Portail de billetterie. Les Demandes portant sur plus de quatre (4) Billets (y compris les Billets individuels et les Billets pour spectateur en situation de handicap) et/ou sur plus d'un (1) Match par jour et/ou les Demandes multiples d'un même Demandeur ne sont pas autorisées et seront rejetées ou annulées.
- 3.12. Le Demandeur n'est pas en mesure de choisir des sièges déterminés. Sous réserve de l'alinéa 3.21, les sièges seront attribués de manière aléatoire en fonction de la Catégorie de Prix, du Type de Billets et de la quantité de Billets sélectionnés par le Demandeur sur le Portail de Billetterie.
- 3.13. Après avoir choisi le(s) Billet(s) qu'il souhaite acquérir, le Demandeur indique à UEFA Events SA qu'il souhaite lui acheter le(s) Billet(s) au Prix d'achat en remplissant et en soumettant le Formulaire de demande sur le Portail de billetterie.
- 3.14. Chaque Demandeur est tenu d'indiquer dans le Formulaire de demande ses nom, prénom, date de naissance, pays de nationalité, numéro de passeport ou de carte d'identité, adresse postale et numéro de téléphone, ainsi que toute autre donnée personnelle requise en vertu du droit applicable et qui lui sera notifiée sur le Portail de billetterie. Le Demandeur est également prié d'indiquer quelle équipe il soutient lorsqu'il s'inscrit sur le Portail de billetterie.

3.15. Il relève de la seule responsabilité du Demandeur de s'assurer que :

- a. le Formulaire de demande a été intégralement rempli de manière à contenir l'ensemble des coordonnées requises ;
- b. l'acceptation des présentes Conditions générales requise par UEFA Events SA dans le Formulaire de demande est correctement exprimée en cochant la/les case(s) correspondante(s) du Formulaire de demande ; et
- c. le Formulaire de demande est soumis valablement à UEFA Events SA conformément aux instructions figurant sur le Portail de billetterie.

Tout manquement par le Demandeur aux obligations ci-dessus entraîne le rejet du Formulaire de demande (et, de ce fait, de la Demande de Billets du Demandeur).

- 3.16. Le Demandeur atteste que toutes les informations qu'il a indiquées dans le Formulaire de demande sont exactes. S'il est ensuite constaté que le Demandeur a enfreint le présent alinéa 3.16, UEFA Events SA sera en droit de rejeter son Formulaire de demande ou d'annuler ses Billets (s'ils ont été émis).
- 3.17. Le Demandeur reconnaît et admet que tout achat de Billets sur le Portail de billetterie est définitif et que (sauf dans les cas où la Politique de remboursement s'applique), aucune annulation, aucun remboursement ni aucun échange ne sont autorisés après la fermeture du Portail de billetterie et le traitement réussi du paiement par carte de crédit ou au moyen du compte Alipay du Demandeur conformément à l'article 4.
- 3.18. En cliquant sur le bouton/champ « SOUMETTRE VOTRE DEMANDE » sur le Portail de billetterie, le Demandeur reconnaît avoir lu et compris les présentes Conditions générales et accepte de s'y conformer.
- 3.19. La soumission du Formulaire de demande dûment rempli, et bien reçu par UEFA Events SA, constitue une offre d'achat pour le(s) Billet(s) indiqué(s) dans le Formulaire de demande, qui peut être acceptée par UEFA Events SA conformément à l'alinéa 5.1.
- 3.20. Le contrat entre le Demandeur et UEFA Events SA conformément aux présentes Conditions générales est considéré comme conclu à Nyon, en Suisse.
- 3.21. Si la demande de Billets dépasse l'offre (pour le Match concerné lui-même ou pour une catégorie de Billets), tous les Billets pour le Match et/ou pour cette catégorie sont attribués par tirage au sort. Les Demandeurs dont les demandes n'ont pas été tirées au sort seront informés par UEFA Events SA au plus tard le 12 août 2019 par courrier électronique envoyé à l'adresse indiquée dans le Formulaire de demande.
- 3.22. S'il n'y a plus de Billets disponibles dans la Catégorie de prix choisie par le Demandeur, ce dernier peut se voir attribuer des Billets dans une autre Catégorie de prix, à condition d'avoir expressément autorisé UEFA Events SA à le faire en cochant la case prévue à cet effet dans le Formulaire de demande. En cochant cette case, le Demandeur reconnaît et accepte qu'il devra, le cas échéant, payer le Prix d'achat correspondant à la Catégorie de prix directement inférieure ou supérieure à celle initialement demandée et, par conséquent, un montant plus faible ou plus élevé.
- 3.23. Le Demandeur accepte que toute commande qui aboutirait au dépassement de la quantité maximale de billets prévue aux alinéas 3.6, 3.7 et 3.11 ou à l'attribution de Billets en violation des alinéas 3.26 et 3.27 soit annulée de plein droit, que le Demandeur ait été retenu ou non.

- 3.24. Tout Demandeur qui, de l'avis raisonnable des Parties de l'UEFA, utilise un logiciel informatique destiné à augmenter ses chances d'acheter des Billets sur le Portail de billetterie (notamment robot d'indexation, bot ou spider) verra sa Demande de Billets annulée en totalité, qu'il ait été retenu ou non.
- 3.25. Les Demandeurs retenus seront priés de fournir les données personnelles suivantes sur leur(s) Invité(s), ainsi que toute autre donnée personnelle relative au Demandeur retenu et à son/ses Invité(s) requise par le Droit applicable (dont les détails seront notifiés au Demandeur retenu sur le Portail de billetterie), par le moyen et dans le délai qui leur seront communiqués par les Parties de l'UEFA : nom, prénom, date de naissance, pays de nationalité et numéro de passeport ou de carte d'identité. La non-transmission dans le délai communiqué au Demandeur retenu des informations requises au sujet d'un Invité aboutira à l'annulation des Billets attribués au Demandeur retenu.
- 3.26. Les Invités désignés par un Demandeur retenu dans sa Demande de Billets ne peuvent pas figurer dans plusieurs Demandes de Billets, que ce soit en qualité de Demandeurs retenus ou d'Invités d'un autre Demandeur retenu. Les Demandes aboutissant à plusieurs mentions d'une même personne sur différentes Demandes (en qualité d'Invité ou de Demandeur retenu) ne sont pas autorisées et seront annulées.
- 3.27. Tout Demandeur retenu qui achète ou se voit attribuer des Billets pour le Match concerné par tout autre moyen (notamment dans le cadre du Processus de vente aux supporters mis en place par les associations nationales participantes) n'est pas autorisé à recevoir des Billets conformément aux présentes Conditions générales. Toute Demande de Billets de ce type sera rejetée ou annulée, qu'elle ait été acceptée ou non par UEFA Events SA.

4. Paiement

- 4.1. Le paiement des Billets peut être effectué via Alipay et au moyen des cartes de crédit suivantes : MasterCard ou Visa. La carte de crédit utilisée par le Demandeur doit avoir une date d'expiration au-delà d'août 2019.
- 4.2. Une fois le Match, la Catégorie de Prix, la quantité et le Type de Billets sélectionnés par le Demandeur, le Prix d'Achat du/des Billet(s) sera clairement indiqué (TVA comprise) sur le Formulaire de Demande. Le Demandeur reconnaît qu'en cliquant sur le bouton/champ de confirmation du Formulaire de demande, il procède au paiement du Prix d'achat conformément à l'alinéa 4.3, sous réserve de l'attribution du/des Billet(s). Ladite attribution vaut acceptation de la Demande par UEFA Events SA et est notifiée par la mise à jour correspondante du statut du Demandeur sur le Portail de billetterie.
- 4.3. Au terme de la période de Demande de Billet(s) telle que définie à l'alinéa 3.3 ci-dessus et suite au processus d'attribution des Billets par tirage au sort (le cas échéant), les Demandeurs doivent se connecter sur le Portail de billetterie afin de procéder au paiement du Prix d'achat dans le délai communiqué par les Parties de l'UEFA. Tous les Prix d'achat sont indiqués sur le Portail de billetterie et dans le Formulaire de demande, et tous les paiements seront effectués en euros (EUR).

MISE EN GARDE :

SI LA DEMANDE DU DEMANDEUR EST ACCEPTÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 CI-DESSOUS, LE DEMANDEUR S'ENGAGE À SE CONNECTER SUR LE PORTAIL DE BILLETTERIE ET À PROCÉDER AU PAIEMENT DU PRIX D'ACHAT AU MOYEN DU COMPTE ALIPAY COMMUNIQUÉ OU PAR CARTE DE CRÉDIT.

LE DEMANDEUR COMPREND ET ADMET QUE SA DEMANDE SERA REJETÉE ET QUE SON/SES BILLETS NE SERA/SERONT PAS ATTRIBUÉ(S) S'IL NE PROCÈDE PAS AU PAIEMENT DANS LE DÉLAI FIXÉ OU EN CAS DE REJET PAR SA BANQUE DU PAIEMENT DU PRIX D'ACHAT.

- 4.4. Le Portail de billetterie met à la disposition du Demandeur des informations sur les taux de change de la monnaie locale du Territoire hôte concerné et du Prix d'achat dans cette monnaie. Ces informations sont fournies au Demandeur dans un but purement informatif. Le compte Alipay du Demandeur ou la banque émettrice de sa carte de crédit appliquera ses propres taux de change (le cas échéant) et pourra prélever des taxes ou frais supplémentaires pour cette transaction. Le Demandeur contactera Alipay ou la banque émettrice de sa carte de crédit avant de soumettre le Formulaire de demande s'il souhaite être informé des taux de change, des frais ou des taxes de la banque émettrice de sa carte de crédit. Les Parties de l'UEFA et l'Association organisatrice ne peuvent être tenues responsables des taux de change, des frais ou des charges appliqués par le compte Alipay ou par la banque émettrice de la carte de crédit du Demandeur retenu.
- 4.5. Le Demandeur reconnaît et admet qu'UEFA Events SA peut avoir recours à des fournisseurs de services tout au long du processus de vente (y compris à des fins de facturation, lorsque les factures sont émises par l'Association organisatrice). Cependant, afin de lever toute ambiguïté, UEFA Events SA reste le vendeur des Billets et conserve la propriété de tous les droits relatifs à ces Billets.

5. Acceptation de l'offre

- 5.1. L'accord entre UEFA Events SA et le Demandeur retenu concernant l'achat du/des Billet(s) est conclu et confirmé (conformément aux présentes Conditions générales) seulement après que :
- a. le paiement par carte de crédit du/des Billet(s) mentionné(s) dans la Demande a été effectué avec succès conformément à l'article 4 ; et que
 - b. UEFA Events SA a accepté l'offre du Demandeur en soumettant la Notification d'achat au Demandeur retenu.
- 5.2. Les Demandeurs retenus doivent vérifier leur Notification d'achat afin de relever d'éventuelles erreurs, notamment en ce qui concerne le nombre, le prix et la catégorie du/des Billet(s). Toute erreur doit immédiatement être notifiée à UEFA Events SA conformément à l'article 18.
- 5.3. Afin de lever toute ambiguïté, les Demandeurs retenus n'ont aucun droit de rétractation lorsqu'ils achètent un Billet (ni dans les deux semaines, ni autrement). Par conséquent, tout accord entre l'UEFA et un Demandeur retenu concernant l'achat des Billets (confirmé conformément à l'alinéa 5.1 ci-dessus) lie le Demandeur et l'oblige à payer et à accepter les Billets commandés.

6. Livraison/remise des Billets

- 6.1. Les Billets seront fournis aux Demandeurs retenus par les canaux suivants, qui seront choisis à la seule discrétion des Parties de l'UEFA :
- a. sous la forme de Billets électroniques mobiles pour smartphones. Si les Billets sont fournis de cette manière, le Demandeur retenu est prié de télécharger l'App sur son smartphone et de présenter les Billets électroniques sur son smartphone pour entrer dans le Stade. Le Demandeur retenu a la responsabilité de télécharger et d'installer l'application en question et de s'assurer que les Billets s'affichent correctement sur son smartphone. Si le Demandeur retenu ne parvient pas à installer l'App ou à retirer ses Billets dans l'App, il doit en informer UEFA Events SA immédiatement, mais dans tous les cas au plus tard un (1) jour avant le

Match. Lorsque des Billets électroniques mobiles pour smartphones sont distribués, le Demandeur retenu et son/ses Invité(s) doivent fournir chacun leurs titre, nom, prénom(s), adresse électronique, numéro de téléphone portable, date de naissance, nationalité, numéro de carte d'identité/passeport et toute autre donnée personnelle requise par le Droit applicable au moment de l'inscription dans l'App ;

- b. par coursier à l'adresse de livraison que le Demandeur retenu a fournie à UEFA Events SA dans le Formulaire de demande ;
 - c. si la tentative de livraison par coursier dans le pays de résidence du Demandeur retenu se révèle infructueuse, ou si la livraison par coursier à l'adresse du Demandeur retenu n'est pas possible pour d'autres raisons exceptionnelles qui ne relèvent pas d'UEFA Events SA, le(s) Billet(s) sera/seront remis en mains propres au Demandeur retenu aux heures d'ouverture du centre de billetterie du Stade concerné (ou à proximité) aux conditions prévues à l'alinéa 6.3 ;
 - d. dans un souci de sécurité des Matches et de lutte contre la revente illicite de Billets, UEFA Events SA peut décider (à sa discrétion raisonnable), s'agissant d'une quantité limitée de Billets, de les remettre en mains propres aux Demandeurs retenus durant les heures d'ouverture officielles du centre de billetterie du Stade concerné (ou à proximité), aux conditions prévues à l'alinéa 6.4.
- 6.2. Sous réserve du respect des alinéas 6.3 et 6.4, le mode de livraison des Billets sera notifié au Demandeur retenu au plus tard le 7 mai 2021. Le Demandeur retenu n'est pas en droit de demander : (i) la modification du mode de livraison par UEFA Events SA et/ou (ii) le remboursement du/des Billet(s) en raison du mode de livraison/remise applicable. Afin de lever toute ambiguïté, les Demandeurs retenus ne recevront aucun remboursement pour les Billets qu'ils ne parviennent pas à télécharger dans l'App, ni pour les Billets qui sont envoyés par coursier conformément à la lettre 6.1 b lorsque le Demandeur retenu les refuse, ne réorganise pas la livraison et/ou ne retire par les Billets auprès de la société de livraison par coursier, ni pour les Billets qu'ils ne collectent pas en mains propres conformément aux alinéas 6.3 et 6.4.
- 6.3. Si la livraison des Billets n'est pas possible conformément à la lettre 6.1.c, le Demandeur retenu sera informé par courrier électronique dès que son/ses Billet(s) pourra/pourront être retiré(s) au centre de billetterie durant les heures d'ouverture. Ce courrier électronique fournira l'adresse exacte et les heures d'ouverture du centre de billetterie. Ce lieu sera situé à proximité du Stade concerné ou au centre-ville de la Ville hôte concernée. Afin de retirer son/ses Billet(s), le Demandeur retenu doit présenter une pièce d'identité officielle (passeport ou carte nationale d'identité) pour lui-même et pour son/ses Invité(s) ainsi qu'une copie imprimée du courrier électronique mentionné précédemment. L'Invité/Les Invités doit/doivent être présent(s) au centre de billetterie avec le Demandeur retenu au moment du retrait des Billets.
- 6.4. Si le Demandeur retenu doit retirer son/ses Billet(s) conformément à la lettre 6.1.d, il sera informé par courrier électronique, au plus tard 10 jours avant le Match, que son/ses Billet(s) peut/peuvent être retiré(s) au guichet de retrait des Billets durant les heures d'ouverture. Ce courrier électronique fournira l'adresse exacte et les heures d'ouverture du guichet de retrait des Billets. Ce lieu sera situé à proximité du Stade concerné ou au centre-ville de la Ville hôte concernée. Afin de retirer son/ses Billet(s), le Demandeur retenu doit présenter une pièce d'identité officielle (passeport ou carte nationale d'identité) pour lui-même et pour son/ses Invité(s) ainsi qu'une copie imprimée du courrier électronique mentionné précédemment. L'Invité/Les Invités doit/doivent être présent(s) au guichet de retrait des Billets avec le Demandeur retenu au moment du retrait des Billets. Afin de lever toute ambiguïté, aucun Billet ne sera remis à un Demandeur retenu qui ne répond pas aux exigences relatives à l'identification ou qui est considéré comme une Personne exclue (conformément à l'alinéa 12.2)

aux termes des présentes Conditions générales (y compris tout Demandeur retenu qui a violé les présentes Conditions générales).

- 6.5. Si des Billets sont remis à un Demandeur retenu par coursier et que ce Demandeur retenu demande que ces Billets soient livrés à une autre adresse et/ou à un autre destinataire par la société de livraison par coursier désignée par UEFA Events SA pour livrer les Billets, le Demandeur reconnaît et admet que ladite société informe UEFA Events SA du changement d'adresse et/ou de destinataire et qu'une vérification d'identité puisse être effectuée au Stade en rapport avec les Billets attribués au Demandeur retenu.
- 6.6. Les Billets restent en tout temps la propriété des Parties de l'UEFA.
- 6.7. Les Billets mobiles défectueux, à savoir les Billets qui ne s'affichent pas dans l'App, les Billets qui ne s'affichent pas en raison d'un smartphone défectueux ou insuffisamment chargé et les Billets qui présentent des informations personnelles incorrectes, seront refusés à l'entrée du Stade. Les Parties de l'UEFA, l'Association hôte concernée et le Propriétaire du stade ne peuvent pas être tenus pour responsables de Billets défectueux, perdus ou volés et n'accepteront aucune obligation de produire à nouveaux ces Billets, sauf si le défaut d'un Billet mobile est entièrement attribuable aux Parties de l'UEFA. Dans ce cas, les Parties de l'UEFA bloqueront, dans la mesure du possible, les Billets concernés après notification du défaut et produiront de nouveaux Billets à l'intention du Demandeur retenu, sur remise par ce dernier de preuves suffisantes du défaut.
- 6.8. UEFA Events SA doit être informée par écrit de tout cas de Billet imprimé défectueux, par exemple lorsque l'indication du numéro de siège est illisible ou inexistante, et ce conformément à l'article 18, dans les sept (7) jours suivant la réception dudit Billet (sauf si ce Billet a été retiré par le Demandeur retenu au Stade – ou à proximité –, auquel cas le Demandeur retenu doit en informer UEFA Events SA immédiatement). Les Billets défectueux seront remplacés sans frais si les Billets originaux sont retournés/remis à UEFA Events SA dans leur état d'origine. Ni les Parties de l'UEFA, ni l'Association organisatrice concernée, ni le Propriétaire du stade ne peuvent être tenus pour responsables de la perte, du vol, du dommage ou de la destruction de Billets après leur remise au Demandeur retenu. En particulier, les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et le Propriétaire du stade ne sont pas tenus de procéder à un quelconque remboursement de Billets, ni à une quelconque réimpression de Billets.

C. UTILISATION DES BILLETS

7. Utilisation interdite des Billets

- 7.1. À l'exception des cas expressément autorisés aux alinéas 7.2 et 7.3, toute revente ou tout transfert de Billets et toute offre ou publicité pour la revente ou le transfert de Billets, gratuitement ou non, sont strictement interdits.
- 7.2. Le Demandeur retenu est autorisé à :
 - a. transférer le(s) Billet(s) à son/ses Invité(s) (dont les coordonnées ont été fournies dans le Formulaire de demande), sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :
 - i. à l'exception des cas où les dispositions de l'alinéa 7.3 s'appliquent, le Demandeur retenu assistera au Match concerné avec son/ses Invité(s),
 - ii. les Billets sont destinés à un usage personnel,
 - iii. ce transfert autorisé est effectué à la valeur nominale des Billets, sans rémunération supplémentaire, et

- iv. l'Invité/les Invités bénéficiant dudit transfert de Billet(s) accepte(nt) les présentes Conditions générales ;
 - b. revendre des Billets (conformément aux conditions générales applicables) uniquement sur toute plateforme de revente de billets officielle mise en place et proposée par UEFA Events SA à sa seule discrétion. Toute plateforme de ce type, si elle est mise en place et proposée par UEFA Events SA, sera gérée par UEFA Events SA en tant que seule plateforme autorisant la revente de Billets par des Demandeurs retenus. Afin de lever toute ambiguïté, les Parties de l'UEFA ne garantissent pas qu'une telle plateforme de revente sera mise en place et proposée.
- 7.3. Si un Détenteur de billet (qui, afin de lever toute ambiguïté, inclut le Demandeur retenu et tout Invité) n'est pas en mesure d'assister au Match en question pour des raisons médicales (y compris dans le contexte du COVID-19), le Demandeur retenu n'aura pas droit au remboursement de ce Billet mais aura le droit de le transférer à un ami ou à un membre de sa famille (qui deviendra un Invité au sens des présentes Conditions générales), aux conditions que ce transfert soit réalisé conformément aux alinéas 7.1 et 7.2 et que les coordonnées de cette personne soient fournies conformément à la procédure notifiée par l'UEFA au Demandeur retenu.
- 7.4. Les Billets ne peuvent en aucun cas être :
- a. utilisés dans le cadre de toute promotion, publicité, levée de fonds, vente aux enchères, tombola ou à toute autre fin similaire, commerciale ou non ;
 - b. utilisés comme prix (ou partie d'un prix) dans le cadre de tout concours, compétition, jeu de hasard (promotionnel), loterie ou tirage au sort ;
 - c. combinés et vendus dans le cadre d'un package de biens ou de services ; ou
 - d. combinés et vendus dans le cadre d'un package de voyage ou d'hospitalité (par exemple, une formule combinée vol-hôtel-Billets).
- 7.5. Les Détenteurs de billet ne peuvent en aucun cas :
- a. faire la publicité ou la promotion des Parties de l'UEFA, de l'UEFA EURO 2020™ ni du Match ;
 - b. promouvoir, offrir, distribuer, vendre ou proposer à la vente tout produit ou service à l'intérieur du Stade ou via l'affichage de messages commerciaux sur tout support introduit dans le Stade, notamment des vêtements ; ni
 - c. exploiter toute opportunité promotionnelle ou marketing en lien avec le(s) Billet(s).
- Afin de lever toute ambiguïté, aucune mise en avant d'une marque par un Détenteur de billet, à des fins promotionnelles ou marketing quelles qu'elles soient, n'est autorisée dans le Stade.
- 7.6. Tout Billet acquis ou utilisé en violation du présent article 7 et/ou de l'article 12 des présentes Conditions générales sera annulé sans droit à aucun remboursement, et toute personne cherchant à utiliser ce Billet sera considérée en infraction et se verra refuser l'entrée dans le Stade ou sera expulsée de celui-ci et des poursuites pourront être engagées contre elle. Toute vente ou tout transfert non autorisé(e) de Billet(s) peut être signalé(e) à la police.
- 7.7. Toute violation des présentes Conditions Générales, de tout Droit applicable et/ou de l'une des dispositions de la Règlementation habilite UEFA Events SA à annuler et invalider le Billet du

Demandeur retenu et tout autre Billet acheté par lui pour ce Match et/ou pour tout autre Match de l'UEFA EURO 2020™, sans droit à aucun remboursement.

8. Accès au Stade

- 8.1. L'accès au Stade concerné est autorisé durant les heures indiquées sur le Billet ou publiées sur le site Web de l'UEFA fr.uefa.com.
- 8.2. L'accès au Stade concerné est :
 - a. autorisé sous réserve du respect :
 - i. des présentes Conditions générales ;
 - ii. du Règlement du stade ; et
 - iii. de toute mesure ou politique sanitaire en vigueur ;
 - iv. du Droit applicable (réglementation statutaire ou autre, y compris les exigences en matière de santé et de sûreté et toute mesure sanitaire dans le contexte du COVID-19) régissant l'accès au Stade ou la présence dans le Stade, la présence au Match, l'utilisation des Billets, le certificat général de sécurité et tout certificat de sécurité spécifique s'appliquant au Stade, délivré par toute autre autorité ou organisation compétente en matière d'organisation du Match dans le Stade ; et
 - b. autorisé sur présentation d'un Billet valable pour chaque personne (quel que soit son âge) et, sur demande, d'une pièce d'identité valable avec photographie (passeport ou carte d'identité nationale).
- 8.3. Toute violation des présentes Conditions générales par un Demandeur/Détenteur de billet sera considérée comme une infraction et donnera aux Parties de l'UEFA et/ou à l'Association nationale concernée le droit d'expulser ledit Demandeur/Détenteur de billet du Stade concerné.
- 8.4. Toute sortie du Stade est définitive.

9. Comportement dans le Stade

- 9.1. Pour des raisons de sécurité, toute personne assistant au Match, sur demande des stadiers, du personnel de sécurité et/ou de toute autre personne légalement autorisée représentant l'organisateur du Match, doit :
 - a. présenter un Billet valable ainsi qu'une pièce d'identité valable avec photographie et signature (passeport ou carte d'identité), afin de fournir des éléments de preuve suffisants pour établir que l'identité du Détenteur de billet correspond à celle du Demandeur/de l'Invité indiquée dans le Formulaire de demande ;
 - b. se soumettre aux inspections, fouilles corporelles et contrôles demandés – y compris faisant appel à des aides techniques – destinés à garantir qu'elles ne sont pas en possession d'objets dangereux, illégaux ou interdits. Le personnel de sécurité, les stadiers ou la police sont habilités à fouiller les vêtements de toute personne ainsi que tout objet en sa possession ;
 - c. suivre toutes les instructions et directives du personnel de sécurité, des stadiers, de la police et/ou de toute autre personne dûment autorisée dans le Stade ;

- d. respecter l'ensemble des mesures et politiques sanitaires en vigueur dans le Stade et suivre les instructions du personnel de sécurité, des stadiers, de la police et/ou de toute autre personne dûment autorisée dans le Stade en relation avec les mesures sanitaires et d'hygiène ; et
 - e. se soumettre, le cas échéant, à tout contrôle de sécurité réalisé dans l'enceinte du Stade.
- 9.2. Dans le Stade, il est strictement interdit d'exprimer ou de diffuser des messages injurieux, racistes, xénophobes, sexistes (à l'égard des hommes ou des femmes), religieux, politiques ou tout autre message interdit/illicite, en particulier des messages de propagande discriminatoire, ou d'être en possession de tout matériel véhiculant de tels messages.
- 9.3. Le Règlement du stade contient des listes détaillées des articles et des comportements interdits, et chaque Détenteur de billet doit respecter toute restriction qui y figure. Des extraits des présentes Conditions générales et/ou du Règlement du stade, ou des pictogrammes illustrant les comportements et les objets non autorisés peuvent également être reproduits sur le Billet et doivent être intégralement respectés par le Détenteur de billet.
- 9.4. Il est strictement interdit d'adopter notamment les comportements suivants dans le Stade :
- a. occuper des zones ou accéder à des zones qui sont fermées au public et dont l'accès est interdit en vertu de la catégorie de Billet attribuée au Détenteur de billet ;
 - b. restreindre la circulation ou s'attarder dans les zones de libre circulation, les chemins ou les chaussées, les entrées ou les sorties des zones visiteurs, ou les issues de secours ; et/ou
 - c. adopter tout autre comportement qui pourrait mettre en danger toute personne dans le Stade.
- La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour plus de détails sur le comportement exigé, il convient de se référer au Règlement du stade.
- 9.5. Les supporters des équipes participant au Match peuvent ne pas être séparés dans le Stade, et chaque Détenteur de billet accepte donc d'agir de manière responsable, conformément aux directives de sécurité communiquées par les Parties de l'UEFA, par l'Association organisatrice concernée et/ou par le Propriétaire du stade.
- 9.6. Aucun Détenteur de Billet n'est autorisé à effectuer quelque pari que ce soit en relation avec l'UEFA EURO 2020™ depuis l'enceinte du Stade.

10. Enregistrement d'images et de sons

- 10.1. Tout Détenteur de billet assistant au Match au Stade admet et, dans la mesure où le Droit applicable le requiert, accepte d'être photographié, filmé ou enregistré par les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade, et/ou par tout tiers désigné, qui aura le droit, sans limite de temps et pour la période maximale autorisée par le Droit applicable du Territoire hôte concerné, d'utiliser, de diffuser et de publier, sans obligation de paiement ni d'autre forme de rétribution, la voix, l'image et le portrait du Détenteur de billet, et d'accorder des licences portant sur ces éléments, au moyen de séquences audio et/ou vidéo en direct ou enregistrées, de la diffusion ou de tout autre type de transmission ou d'enregistrement, de photographies ou de tout autre type de technologie des médias, actuelle ou future.

- 10.2. Tout Détenteur de billet ne doit pas enregistrer ni transmettre quelque son, image et/ou description du Stade ou du Match que ce soit (ainsi que tout résultat et/ou statistique du Match) autrement que pour son usage exclusif, personnel et privé (afin de lever toute ambiguïté, il ne peut par exemple pas enregistrer ni transmettre quelque son, image et/ou description du Stade que ce soit à toute fin commerciale). Il est strictement interdit de distribuer par le biais d'Internet, de la radio, de la télévision ou au moyen de toute autre technologie médias, actuelle ou future, tout son, image, donnée, description, résultat et/ou statistique du Match, intégralement ou partiellement, ou d'assister toute(s) personne(s) accomplissant de telles activités. Les droits d'auteur, les droits sur les bases de données et tout autre droit de propriété intellectuelle sur tout enregistrement et/ou toute transmission non autorisés en vertu du présent alinéa 10.2 reviennent (par la présente attribution de droits futurs) à l'UEFA. Lorsque cette attribution n'est pas possible en vertu du Droit applicable, le Détenteur de billet accorde à l'UEFA l'autorisation exclusive, irrévocable et exempte de redevance d'utiliser ces droits d'auteur, ces droits sur les bases de données et ces autres droits de propriété intellectuelle. Tout Détenteur de billet accepte immédiatement (si et quand l'UEFA le lui demande) de signer tout document et de prendre toute mesure nécessaire pour attribuer l'ensemble des droits, titres et intérêts portant sur ces droits à l'UEFA, intégralement et sans aucune charge ni aucuns frais.

D. AUTRES QUESTIONS

11. Responsabilité

- 11.1. Si les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade enfreignent leurs obligations (en vertu des présentes Conditions générales ou de toute autre réglementation applicable), les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade sont responsables uniquement de la perte ou du dommage subi par le Détenteur de billet qui pouvait être raisonnablement prévisible comme découlant de cette violation. Les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade ne sont pas responsables de toute perte ou dommage qui ne pouvait être raisonnablement prévisible ou imaginable au moment où le Demandeur a conclu l'accord d'achat conformément aux présentes Conditions générales.
- 11.2. Nonobstant l'alinéa 11.1, les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade ne sont pas responsables d'éventuelles pertes commerciales, et les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade ne sauraient être tenus pour responsables vis-à-vis du Détenteur de billet de toute perte de bénéfices, perte d'une affaire, interruption d'une affaire commerciale ou perte d'une opportunité commerciale.
- 11.3. Dans tous les cas, dans les limites de la législation en vigueur, les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade excluent par les présentes toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de préjudice affectant un Détenteur de billet et/ou ses biens, notamment toute perte et tout dommage indirects ou consécutifs, y compris les coûts d'activités de divertissement, les frais de voyage ou d'hébergement, même si la perte ou le dommage : (a) advient dans le cours normal des événements ; (b) est raisonnablement prévisible ; (c) peut être anticipé(e) par les parties ; ou autre.
- 11.4. Les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade ne peuvent pas être tenus pour responsables d'une éventuelle interruption ou vue restreinte du Match causée par (i) l'emplacement du siège et/ou (ii) les actions d'autres spectateurs.
- 11.5. Nonobstant toute disposition des présentes Conditions générales, l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade ne cherchent pas à exclure ni à limiter leur responsabilité (a) en cas de fraude ou de représentation frauduleuse ; (b) en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence des Parties de l'UEFA, de l'Association

organisatrice concernée et/ou du Propriétaire du stade ou de leurs représentants, employés ou agents ; ou (c) pour toute autre question pour laquelle la loi n'autorise pas à exclure ni à limiter la responsabilité.

- 11.6. Aucune disposition des présentes Conditions générales ne peut porter atteinte aux droits statutaires du Détenteur de billet ni à tout autre droit qui ne peut pas être exclu en vertu de la législation applicable sur le Territoire hôte concerné.

12. Spectateurs non autorisés

- 12.1. Les Détenteurs de billet sont autorisés à assister au Match concerné aux conditions suivantes :

- a. ils ne font pas partie des Personnes exclues ;
- b. ils ont obtenu leur Billet conformément aux présentes Conditions générales ;
- c. ils respectent toute exigence et/ou toute déclaration (y compris toute déclaration relative à la pandémie, le cas échéant) dans le contexte du COVID-19 qui leur est notifiée par l'UEFA ;
- d. le cas échéant, ils ont obtenu un visa valable des autorités du Territoire hôte concerné ;
- e. pour les Matches se jouant en Russie, ils ont obtenu une FAN ID en cours de validité, qu'ils ont la responsabilité d'obtenir (conformément aux règles et procédures définies par les autorités russes) ;
- f. lorsqu'ils voyagent à destination du Territoire hôte, ils respectent toutes les exigences en vigueur concernant l'entrée sur le Territoire hôte (y compris toute exigence prévue par la législation locale pour pénétrer sur le territoire et voyager à l'intérieur de celui-ci et/ou toute exigence définie dans le contexte du COVID-19).

Afin de lever toute ambiguïté, les Parties de l'UEFA ne peuvent pas être tenues pour responsables des pertes et des dommages subis par un Détenteur de billet s'il ne respecte par les dispositions du présent alinéa **Error! Reference source not found.** et/ou s'il n'obtient pas les documents nécessaires, le cas échéant.

- 12.2. Aux fins du présent article 12, le terme « Personne exclue » désigne :

- a. toute personne à laquelle l'Association organisatrice concernée a refusé l'affiliation au club de supporters de l'équipe nationale de football (ou à laquelle une instance dirigeante du football de quelque juridiction du monde que ce soit a refusé l'affiliation à un club de supporters officiel équivalent) ;
- b. toute personne interdite de stade suite à une condamnation en vertu du droit de la Ville hôte et/ou du Territoire hôte concernés.
- c. toute personne interdite par l'UEFA, la FIFA, toute instance dirigeante du football ou toute autre instance de se rendre ou d'assister à un match de football officiel ;
- d. toute personne étant sous le coup d'une interdiction d'assister à des événements dans le Stade prononcée par les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade ;

- e. toute personne dont les équipes participante au Match estiment qu'elle ne devrait pas recevoir de Billet (notamment les personnes contre lesquelles une interdiction de stade a été prononcée par une équipe participante) ; et
- f. toute personne qui n'a pas respecté ou qui ne respecte pas les présentes Conditions générales, en relation avec le Billet concerné et/ou avec tout autre Billet précédemment détenu par le Détenteur de billet pour l'UEFA EURO 2020™.

13. Confidentialité

13.1. L'UEFA, qui remplit la fonction de contrôleur de données, collecte et traite les données personnelles dans les trois buts suivants : à des fins d'organisation et de sécurité liées au Match et pour des mesures de sûreté ou sanitaires dans le contexte du COVID-19 (13.2), dans le cadre de la vente des Billets (13.3) et/ou à des fins commerciales (13.4).

13.2. L'UEFA collecte et traite les données personnelles suivantes du Demandeur à des fins de traitement de la Demande de Billets et lors de la procédure de contrôle des accès ou de tout autre contrôle nécessaire : les données d'identification telles que titre, nom et prénom(s), date et lieu de naissance, pays de résidence et nationalité, numéro de téléphone portable, adresse e-mail, numéro de passeport ou de carte d'identité, et les coordonnées de contact telles qu'adresse postale complète. L'UEFA collecte et traite les données personnelles suivantes de l'Invité à des fins de traitement de la Demande de Billets et lors de la procédure de contrôle des accès ou de tout autre contrôle nécessaire : les données d'identification telles que nom et prénom(s), date de naissance, nationalité et numéro de passeport ou de carte d'identité. Lorsque les Billets sont remis sous forme de Billets électroniques mobiles pour smartphones, les Détenteurs de billet sont priés de fournir les données personnelles suivantes lors du téléchargement de l'App : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone portable, date de naissance, nationalité, titre et numéro de carte d'identité/passeport. Lorsque le Demandeur retenu doit retirer des Billets conformément à l'alinéa 6.3 ou 6.4, l'UEFA collecte et traite la donnée personnelle suivante du Demandeur retenu aux fins des procédures de collecte des billets et de la confirmation de la remise du/des Billet(s) concerné(s) : photographie. Toutes ces données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre du traitement de la Demande ainsi qu'à des fins d'identification, de sécurité et dans le cadre des mesures sanitaires liées au Match.

Les données personnelles sont requises pour la réalisation du contrat conclu entre l'UEFA et le Demandeur, dans le cadre de l'intérêt légitime consistant à déterminer l'admissibilité des personnes souhaitant acheter un/des Billet(s) et à garantir que les Billets soient remis aux bonnes personnes, ainsi qu'en vue de garantir un système de sécurité efficace et un environnement sûr dans le Stade et aux alentours, et pour lutter contre la vente illégale de Billets.

13.3. L'UEFA collecte et traite les données personnelles suivantes du Demandeur aux fins de la vente et de la production des Billets : les données d'identification telles que nom et prénom(s), les coordonnées de contact telles qu'adresse postale, adresse e-mail et coordonnées de paiement (de la carte de crédit, le cas échéant), qui seront utilisées uniquement pour l'achat des Billets, suite à leur attribution, conformément aux présentes Conditions générales), en vue de la facturation et de la livraison des Billets.

Ces données personnelles sont requises pour la réalisation du contrat conclu entre l'UEFA et le Demandeur, et pour toute étape suivant l'attribution des Billets.

13.4. Sous réserve que le Demandeur ait donné son consentement dans le Formulaire de demande, ses nom, prénom(s) et adresse électronique sont collectés et traités par l'UEFA afin de fournir

au Demandeur par voie électronique des informations et de la publicité sur les produits, services, activités commerciales et événements de l'UEFA.

Si le Demandeur ne souhaite pas ou plus recevoir d'offres ni d'informations de notre part, il peut se désabonner directement sur son compte.

- 13.5. L'UEFA est soumise à la législation applicable sur la protection des données lors de la saisie et du traitement des données personnelles. Les données personnelles soumises par le Demandeur à l'UEFA seront stockées et traitées sur le Portail de billetterie conformément aux présentes Conditions générales, à la [Note d'information relative à la protection de la vie privée](#) et à la Politique en matière de protection des données de l'UEFA figurant à l'adresse <https://fr.uefa.com/privacypolicy/>.
- 13.6. L'UEFA a recours aux catégories de tiers suivantes et peut transférer des données personnelles à ces destinataires dans le seul but qu'ils puissent réaliser leurs activités :
- a) les fournisseurs de services techniques, qui contribuent à maintenir la sécurité et la performance du Portail de billetterie et de l'App ;
 - b) les fournisseurs de services, qui contribuent à la production et à la livraison des Billets ;
 - c) l'Association organisatrice dans la juridiction de laquelle le Match concerné se déroule, le Propriétaire du stade concerné, les prestataires en matière de sécurité et d'accès au Stade et tout autre prestataire contribuant à l'organisation du Match et au maintien de la sûreté et de la sécurité (y compris en relation avec les mesures sanitaires) ; et
 - d) les autorités compétentes, dans la mesure nécessaire au maintien de la sûreté et de la sécurité en relation avec le Match (y compris concernant les mesures sanitaires).
- 13.7. Les données personnelles des Demandeurs, des Détenteurs de billet et des Invités fournies à l'UEFA dans le cadre des présentes Conditions générales sont collectées et traitées par l'UEFA uniquement pendant la durée nécessaire pour les buts décrits aux alinéas 13.2, 13.3 et 13.4, sauf si l'utilisation de ces données personnelles est requis dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires en relation avec le Match ou, si nécessaire, pour prévenir ou identifier des actes illicites.
- 13.8. Les Demandeurs, les Détenteurs de billet et les Invités ont le droit de demander l'accès aux données personnelles qui les concernent et qui sont traitées par l'UEFA, ou des informations sur ces données. Ils peuvent accéder à leurs données personnelles, les actualiser et/ou demander leur suppression, leur restriction, leur rectification et/ou la copie de ces données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données applicable sur le Territoire hôte concerné. Toute demande à cet effet doit être envoyée à l'adresse <https://support.tickets-euro2020.uefa.com/hc/en-us/requests/new>. Pour ce faire, l'UEFA peut demander à tout Détenteur de billet de lui fournir une preuve de son identité (par exemple, une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo indiquant son lieu et sa date de naissance). L'UEFA peut refuser, limiter ou différer une demande si la législation le permet, si cette mesure est requise pour protéger l'intérêt majeur de tiers et/ou si son propre intérêt prépondérant l'exige ou si cette demande est manifestement infondée ou excessive et si l'UEFA a le droit de le faire en vertu de la législation applicable en matière de protection des données (notamment si un autre motif légal de traitement des données s'applique). Les Détenteurs de billet, les Demandeurs et les Invités ont le droit de déposer une plainte portant sur la confidentialité auprès de l'autorité locale de surveillance. Lorsqu'un Demandeur, un Détenteur de billet ou un Invité retire ou restreint légitimement son consentement ou s'oppose de toute autre manière au mode de traitement de ses données personnelles par l'UEFA, l'UEFA pourrait ne pas être en mesure de permettre à cette personne d'acheter un Billet et/ou d'assister au Match concerné.
- 13.9. Tout Demandeur reconnaît et admet avoir compris le mode de traitement de ses données personnelles par l'UEFA conformément au présent article 13 et, lorsque son consentement est

requis en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, il accepte le traitement de ses données personnelles selon le mode détaillé ici. Tout Demandeur confirme également qu'il est autorisé par chaque Invité à communiquer les données personnelles de ce dernier à l'UEFA aux fins mentionnées ici et, lorsque le consentement de l'Invité est requis en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, il confirme qu'il a obtenu son consentement au traitement des données personnelles mentionnées ici.

14. Cas non prévus

- 14.1. Les Parties de l'UEFA, l'Association organisatrice concernée et/ou le Propriétaire du stade se réservent le droit de modifier l'heure, la date et le lieu de l'UEFA EURO 2020™ et/ou du/des Match(es) dans toute circonstance imprévue : force majeure, raisons de sécurité et/ou décision (y compris dans le contexte du COVID-19) de toute autorité compétente ayant un impact sur l'organisation du Match au Stade.
- 14.2. En cas d'annulation, d'arrêt, de report ou de répétition du Match ou en cas de changement de site, de réduction de la capacité du Stade ou de Match disputé à huis clos, le Demandeur retenu peut demander le remboursement des Billets qu'il a achetés dans le cadre de la Politique de remboursement, aux conditions suivantes :
- a. le remboursement ne peut être effectué qu'au Demandeur retenu (et non au Détenteur de billet) et seulement à concurrence du Prix d'achat du/des Billet(s) versé par le Demandeur retenu. Afin de lever toute ambiguïté, le Demandeur n'a pas droit au remboursement des frais et dépenses encourus par le Demandeur retenu et par son/ses Invité(s) en relation avec le voyage ou l'hébergement ;
 - b. sous réserve des dispositions précédentes et de l'article 11, ni les Parties de l'UEFA, ni l'Association organisatrice concernée, ni le Propriétaire du stade ne sauraient être tenus pour responsables vis-à-vis du Demandeur retenu, de son/ses Invité(s) ou du Détenteur de billet de tout arrêt, annulation, report ou répétition du Match, réduction de la capacité du Stade, changement de site ou Match disputé à huis clos, ni de tout autre manquement ou carence dans le déroulement du Match.

15. Autonomie des Conditions générales et modifications

- 15.1. UEFA Events SA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales afin de garantir le bon déroulement et la sécurité de l'UEFA EURO 2020™ et/ou du/des Match(es). UEFA Events SA informera chaque Demandeur desdites modifications par e-mail envoyé à l'adresse indiquée par le Demandeur dans le Formulaire de demande, et le Demandeur pourra, le cas échéant, accepter ces modifications, retirer sa Demande ou résilier l'accord conclu avec UEFA Events SA conformément à l'article 5.1.
- 15.2. Au cas où toute disposition des présentes Conditions générales devait être déclarée non avenue, sans effet, illégale ou non opposable par tout tribunal, autorité ou organisme de contrôle compétent :
- a. les autres dispositions des présentes Conditions générales resteraient en force comme si ladite disposition n'avait pas été incluse ; et
 - b. lorsque le Droit applicable le requiert et/ou l'autorise, les dispositions non valables pourront être remplacées par des dispositions au contenu économique similaire aux dispositions non valables.

16. Version faisant foi

Les présentes Conditions générales ont été rédigées en anglais, puis traduites dans les langues de chacun des Territoires hôtes et sont disponibles sur le Portail de billetterie. Lorsque le Droit applicable l'autorise, en cas de divergence entre la version anglaise et les traductions, la version anglaise fait foi.

17. Généralités

- 17.1. La Réglementation (qui est fournie par l'UEFA sur demande) fait partie intégrante des présentes Conditions générales, et chaque Demandeur, Détenteur de billet et Invité doit s'y conformer.
- 17.2. Tout Demandeur accepte les présentes Conditions générales en son nom et en celui de son/ses Invité(s) (le Demandeur doit donc s'assurer que chacun de ses Invités a compris, accepte et respectera les présentes Conditions générales). Si un Invité est âgé de moins de 18 ans, le Demandeur doit confirmer qu'un parent ou le tuteur légal de cet Invité a accepté les présentes Conditions générales, conformément au Droit applicable du Territoire hôte concerné.
- 17.3. Les présentes Conditions générales représentent la totalité de l'accord entre les parties. Une partie ne dispose d'aucune prétention ni d'aucun droit de recours concernant toute déclaration, interprétation, garantie ou engagement d'une autre partie ou en son nom en relation avec les présentes Conditions générales qui ne figure pas dans ce document.
- 17.4. La Commission européenne fournit sur son site Web le lien suivant à la plateforme RLL : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>. Cette plateforme sert de point d'entrée pour le règlement hors tribunal des litiges en matière de contrats d'achat et de services conclus en ligne entre un consommateur et un professionnel. Les Parties de l'UEFA ne sont ni tenues ni préparées à assister à une procédure de règlement des litiges devant tout autre organisme de règlement des litiges.
- 17.5. Les présentes Conditions générales sont régies par le droit suisse. Cet alinéa relatif au choix de la législation n'affecte en rien les droits statutaires d'un Demandeur en tant que consommateur sur son lieu de résidence habituel au sein du Territoire hôte concerné.
- 17.6. Les parties conviennent que, sauf si le Droit applicable l'exclut, les tribunaux du Canton de Vaud, ou du lieu de résidence ou de domicile du Demandeur, si ce dernier est considéré comme un consommateur, sont compétents pour tout litige pouvant découler des présentes Conditions générales.

18. Contact

Toute demande d'informations concernant la procédure de billetterie doit être adressée au service clientèle désigné par les Parties de l'UEFA pour la procédure de billetterie relative à l'UEFA EURO 2020™ et aux Matches via la page Web suivante : <https://support.tickets-euro2020.uefa.com/hc/fr/requests/new>